

Liste des TIA – techniciens d'inspections annuelles									
Société	Téléphériques bicâbles, pulvés, funiculaires, trains à crémaillère	Téléphériques monocâbles à attaches fixes ou débrayables, double monocâble.	Tapis	Echéance agrément	adresse	Code Postal	Ville	MéI	Téléphone
ALPES VERIF	X	X	X	02/10/2027	Rue Lageraine	73220	Saint-Léger	jeremy.palfroy@alpesverif.fr fabrice.baptiste@alpesverif.fr	06 11 95 40 23
ALTI-CONTRÔLES	X	X	X	26/01/2027	1476 Route du Col du marais	74230	Serraval	alti-controles@orange.fr	06 12 47 48 29
BV Câbles et Inspections	X	X	X	04/10/2026	395 rue Docteur Marmonnier	38190	Villard-Bonnot	david.gerin@fr.bureauveritas.com	04 76 08 82 83
CIME	X	X	X	09/04/2029	160, grande rue	73210	Aime-la-Plagne	g.m.cime@outlook.fr	06 76 48 55 78
COREME	X	X	X	23/02/2027	51 chemin amédée V le grand	73000	Chambéry	coreme@free.fr	06 22 30 68 83
DCSA	X	X	X	27/09/2028	43, bd des alpes	38240	Meylan	info@dcsa.fr	04 76 90 74 12
ERIC	X	X	X	11/10/2027	13 bis, rue des tuileries	38170	Seyssinet-Pariset	eric@cabinet-eric.com	04 38 12 35 10
ICC	X	X	X	05/03/2029	Parc d'activité Alpespace 49-83 rue Archimède	73800	Sainte-Hélène du Lac	sylvain.arnaud@icc-inspections-cables	06 80 84 44 35
OCIRM	X	X	X	15/03/2026	7A, rue des Trois Archanges	65100	Lourdes	cyril.estebenet@ocirm.com	06 07 56 07 08
PYREM	X	X	X	03/03/2026	4, rue des Nobles	09120	Dallou	olivierdp@pyrem.fr	06 04 67 02 90
RMC CONTRÔLES	X	X	X	03/03/2027	45 Impasse du Corbey	73110	La Table	rmc.controles@gmail.com	06 81 31 96 15
TIM	X	X	X	19/03/2029	146, route de grenoble (St Pierre d'Allevard)	38830	Crêts-en-Belledonne	contact@tim-ingenierie.com	04 76 45 80 80
VIBRALTO	X	X	(X)	01/01/2026	23, impasse de la colinière	38760	Varces Allières et Risset	laurent.pagnocca@vibralto.eu	07 83 73 38 57

(X) : tout TIA RM est présumé compétent pour les IA Tapis cf. article 50 de l'arrêté du 29/09/2010 modifié

Ces documents n'ont qu'une valeur indicative et n'engagent pas juridiquement le service.

Ils ne vous dispensent pas de demander la décision notifiant son agrément à un organisme.

Conformément à la réglementation en vigueur, un agrément peut être suspendu ou retiré

lorsque le maître d'œuvre ou le vérificateur ne répond plus aux conditions

posées lors de la délivrance de son agrément ou s'il est constaté un manquement à ses obligations